



FRANCE

Au collège, le nouveau brevet déjà contesté

Des syndicats dénoncent un gonflement artificiel de l'évaluation des compétences avant les épreuves écrites

Pour 145 de nos élèves sur 180, c'est déjà gagné», confie tel principal de collège marseillais. «Une centaine sur 120 a déjà les points», glisse tel autre à Bordeaux. «Je laisse à mes 171 candidats le soin de faire leurs petits calculs», raconte un troisième, près de Toulouse; je les encourage chaudement à aller chercher la mention...»

À la veille des épreuves terminales du brevet, jeudi 29 et vendredi 30 juin, ce n'est pas les chances de réussite des quelque 800 000 candidats qui inquiètent les équipes éducatives. Non : dans bon nombre de collèges, enseignants et chefs d'établissement reconnaissent que la majorité de leurs élèves de 3^e ont déjà à leur crédit, avant les écrits, le nombre de points pour décrocher l'examen – soit 350 sur 700, selon le barème renoué cette année.

Et pourtant, sur le terrain, c'est moins de l'optimisme qui s'exprime à l'idée d'une session record – le taux de réussite dépassait déjà 87 % en 2016 –, que des interrogations sur le sens et la valeur de ce nouveau brevet, réformé de fond en comble cette année pour venir couronner le nouveau collège promu par la gauche.

C'est en Seine-Saint-Denis que les questions résonnent le plus

fort : le SNES-FSU, principal syndicat d'enseignants, y a dénoncé, mi-juin, les risques d'une « reprise en main » par la « hiérarchie » de l'évaluation du « socle commun ». La validation de ce bagage, que tout élève doit avoir acquis à l'issue de la scolarité obligatoire, compte en effet désormais au brevet en lieu et place des moyennes de notes obtenues dans l'année. Son poids est même prédominant : le bilan des compétences de ce « socle », évaluées selon quatre niveaux de maîtrise – insuffisant (10 points), fragile (25 points), satisfaisant (40 points) et très bon (50 points) –, compte pour 400 points sur 700. Plus que les 300 points des épreuves finales (un oral et deux écrits) elles aussi réformées en cette session – « complexifiées », préfèrent dire les enseignants.

« Il semble que des principaux de collège, en tout cas en Seine-Saint-Denis, s'autorisent à passer derrière les équipes enseignantes pour revoir à la hausse l'évaluation des compétences », explique Frédérique Rolet, du SNES-FSU. Le seuil de 200 points [sur 400] considéré par les collègues comme un niveau moyen, se trouve remonté à 320 points, résultat qui, d'après la réforme, devrait correspondre à un niveau satisfaisant. »

Des principaux séquanodionysiens font, eux, état de « pressions

de plus haut » ; c'est en tout cas comme cela qu'ils ont pu interpréter la convocation, le 1^{er} juin, par la direction académique d'une réunion consacrée aux nouvelles modalités d'évaluation. Sollicité, le rectorat de Créteil dément toute consigne d'évaluation à la hausse : « La rectrice a demandé aux chefs d'établissement, par l'intermédiaire des directeurs d'académie, de veiller à la cohérence des résultats par rapport à l'année 2016 à la suite du changement de système du brevet », y plaide-t-on.

« Problème d'équité »

À Paris, les inquiétudes qui s'expriment dépassent le cadre du brevet : dans un courrier à leur direction d'académie que *Le Monde* a pu consulter, des chefs d'établissement interrogent les effets de la réforme sur la procédure d'affectation des élèves en lycée, via l'algorithme Affelnet, qui prend en compte notamment les résultats des élèves. « Il semblerait que certains établissements fassent le choix de détourner le processus de validation des compétences pour donner aux élèves le maximum de chances d'obtenir une affectation de leur choix », écrivent ces principaux et proviseurs, pour qui la « divergence de pratiques pose à la fois un problème d'équité entre élèves de collèges différents et un



« L'institution ne veut pas donner de signal à la baisse, il lui faut bien gonfler les statistiques »

VIRGILE FARTHOUAT
enseignant

problème éthique dans l'application d'une politique ».

Quelle politique ? « L'institution crée une validation artificielle de ses réformes, estime Benjamin Marol, enseignant à Montreuil (Seine-Saint-Denis) syndiqué au SNES-FSU. En conseil de classe, on laisse passer en 2^{de} des élèves qui n'ont pas validé toutes les compétences. Et pourtant ils auront le brevet. » Autre établissement, autre syndicat, son de cloche à peine différent. « On a atteint l'an passé un taux de réussite record au brevet, rappelle Virgile Farthouat, enseignant syndiqué Sud-Education au collège République de Bobigny. Dans le contexte houleux de la réforme du collège, l'institution ne veut pas donner de signal à la baisse, il lui faut bien gonfler les statistiques. »

Dans les rangs des syndicats dits réformistes, on évoque des

« interventions » mais aussi des « corrections » prévisibles dans le cadre du nouveau brevet. « Un examen hybride d'une très grande complexité, qui veut faire coexister deux logiques, celle de la validation du socle et celle des épreuves finales, note Stéphane Crochet secrétaire général du SE-UNSA. Face aux difficultés des équipes à s'en emparer, face aux difficultés politiques à assumer un niveau de compétences qui pourrait baisser, on assiste ici ou là à des opérations de rattrapage afin que les élèves n'en pâtissent pas. »

« Entre les deux logiques, la gauche aurait pu trancher, elle ne l'a pas fait par crainte de raviver un procès en laxisme, regrette son prédécesseur Christian Chevalier, qui a participé aux négociations sur la réforme du collège. Résultat, on se retrouve avec un brevet qui singe le baccalauréat et génère les mêmes paradoxes : des épreuves finales complexes, coûteuses, dont on ne voit pas bien l'utilité. Une certification des acquis de fin de scolarité obligatoire dont on s'étonne qu'elle soit quasiment donnée à tous, alors que ça devrait être son rôle. »

Un choix assumé entre ces logiques sera-t-il fait par le nouveau ministre de l'éducation ? Jean-Michel Blanquer, qui a promis de « muscler » le bac, ne s'est pas encore exprimé sur le brevet. Et

LE CONTEXTE

LE NOUVEAU BREVET

A partir de cette année, l'obtention du brevet est liée à la maîtrise du « socle commun », évaluée sur 400 points, et aux résultats obtenus lors de trois épreuves finales, sur 300. Parmi les huit composantes du socle évaluées figurent notamment « comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit », « la formation de la personne et du citoyen » ou « les systèmes naturels et les systèmes techniques ». Les épreuves finales se composent d'un oral, d'un écrit à dominante scientifique (mathématiques, physique-chimie, SVT et technologie) et d'un autre à dominante littéraire (français, histoire-géographie et enseignement moral et civique).

pourtant il ne semble avoir d'autre choix que d'y toucher à minima : l'oral de cette session 2017 a porté notamment sur les enseignements pratiques interdisciplinaires, mesure de la réforme du collège, dont il vient d'assouplir le cadrage pour la rentrée. ■

MATTEA BATTAGLIA